



Espace Conseil : 01 34 48 65 96  
eie@pnr-vexin-francais.fr

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mars 2020

### Rénovation énergétique des logements :

**La Communauté de Communes Vexin Centre et le Parc naturel régional du Vexin français s'associent avec La Poste pour sensibiliser la population et proposer des diagnostics indépendants de toute démarche commerciale.**

Le Parc du Vexin français et la Communauté de Communes du Val de Viosne (intégrée depuis à Vexin Centre) se sont déjà associés pour promouvoir l'amélioration de l'habitat privé, notamment celui appartenant aux ménages à revenus modestes, dans le cadre de l'OPAH énergie dans les années 2000. Plus d'une centaine de rénovations avaient été accompagnées en 4 ans d'opération.

Aujourd'hui, pour accélérer le rythme des travaux d'amélioration, les deux partenaires ont décidé de s'appuyer sur La Poste qui déploie au niveau national le programme DEPAR (Diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation) avec le soutien de l'État.

La Poste a l'avantage de la proximité avec les habitants et la connaissance du terrain. Les postiers eux-mêmes ne réaliseront pas ces diagnostics mais ils vont assurer le premier contact et la mise en relation avec les experts qualifiés. Les foyers éligibles qui le souhaitent pourront bénéficier d'un diagnostic avec un rapport détaillé présentant des scénarii de travaux : isolation, ouvertures, chauffage. Ils recevront en outre un kit de sensibilisation aux éco-gestes (pompeau de douche, ampoules led et mousseur), un premier pas dans la réduction des flux (eau et énergie). Ils pourront également vérifier leur éligibilité aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) afin de maximiser les aides au financement des travaux. Selon les revenus du foyer et le type de travaux, le projet de rénovation pourra être financé à hauteur de 60 à 90 %. Grâce à ce dispositif, la Communauté de Communes et le Parc naturel régional espèrent toucher au minimum une centaine de ménages sur le territoire de Vexin Centre.

La finalité de la rénovation énergétique des logements est double : la réduction des consommations profitera à la fois aux ménages (réduction de la facture énergétique, amélioration du confort thermique) et à la planète (réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, responsables du changement climatique, et réduction des pollutions comme les particules fines). Pour que les travaux de rénovation soient pertinents et efficaces, il est important de bien y réfléchir et d'éviter les multiples sollicitations commerciales qui entraînent souvent bien des déconvenues. La Communauté de Communes et le Parc naturel régional proposent donc un accompagnement par des professionnels de l'habitat et de l'énergie, sans aucun lien avec des entreprises ou des fournisseurs de matériels.

L'opération débutera courant mars sur les 34 communes de la Communauté de Communes par l'envoi d'un courrier personnalisé. Près de 6000 foyers du territoire le recevront et seront ainsi prévenus de la visite prochaine de leur facteur. Celui-ci, à l'occasion d'une tournée aménagée, pourra leur présenter en détail les prestations proposées. Les foyers non éligibles aux aides de l'ANAH pourront également bénéficier d'un accompagnement personnalisé par l'Espace Conseil du Pôle éco-construction et rénovation énergétique du Vexin, basé à Vigny dans les locaux de la Communauté de Communes et animé par le Parc naturel régional.

#### Contacts :

- Michel GUIARD, Président de la Communauté de Communes Vexin Centre  
01 30 39 23 34 - michel.guiard@ccvexincentre.fr
- Patrick GAUTIER, Responsable du pôle Aménagement, chargé de mission Urbanisme et Habitat  
au Parc naturel régional du Vexin français  
01 34 48 65 89 - p.gautier@pnr-vexin-francais.fr